

2022_CT2_075

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - AVIS - Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour 2022 et paiement de la cotisation

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMAR Daniel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BOULAN Michel donne pouvoir à GERARD Jacky – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GRANIER Hervé – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – GACHON Loïc – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Vincent LANGUILLE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Environnement**

■ Séance du 3 mars 2022

06_1_01

■ **Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour 2022 et paiement de la cotisation**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 10 mars 2022

16453

TCM-009-10/03/2022-BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour 2022 et paiement de la cotisation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix, puis la Métropole Aix-Marseille-Provence, a fait le choix d'adhérer à des associations, acteurs en matière d'Environnement et présentant un intérêt en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE) est un des acteurs majeurs local, depuis 1997, qui contribue au développement des comportements responsables vis-à-vis de l'environnement et du cadre de vie par l'éducation à l'environnement, l'accompagnement de la Charte Développement Durable du Pays d'Aix, et la participation active aux « Fertiles Rencontres » organisées par la Métropole.

L'association a pour objet de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Elle est également, animateur de la Maison Energie Habitat Climat du Pays d'Aix. Dans ce cadre, elle développe l'information du public et l'accompagnement à la rénovation énergétique ainsi qu'un service d'économiste de flux auprès des communes et des entreprises.

Elle collabore aussi aux démarches en matière de Développement Durable (Commerce Engagé, jardins partagés, agriculture urbaine...) en organisant la concertation et la contribution des associations d'environnement et de consommateurs qui en sont membres.

En conséquence, au regard de ces éléments, et compte tenu des objectifs poursuivis par cette association en cohérence avec les politiques d'environnement, de la Métropole, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au CPIE du Pays d'Aix pour l'année 2022.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé 25.000 euros pour 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_075-DE
Bureau de l'Environnement
Date de réception préfecture : 11/03/2022

d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 3 mars 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'objet et les objectifs poursuivis par l'association CPIE du Pays d'Aix en cohérence avec les politiques d'environnement de la Métropole 2022.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays d'Aix pour l'année 2022 et le règlement de la cotisation 2022 d'un montant de 25.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : Chapitre 011, Nature 6281 Fonction 74.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Environnement - AVIS - Renouvellement de l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix pour 2022 et paiement de la cotisation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le **09 MARS 2022**